

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par

M. Bilde, M. Chenu, Mme Houplain, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 11, supprimer les mots :

« , y compris sanitaire, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Refuser l'accès à des établissements de santé, sociaux et sociaux médicaux à des personnes qui sont déjà susceptibles d'avoir été soumises aux restrictions mentionnées est injustifié.